
BURKINA FASO / AFRIQUE

Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels au Burkina Faso (PAPS EFTP)

SOMMAIRE

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....	2
1.1 - PRESENTATION DU SECTEUR	2
1.2 - POLITIQUE DU GOUVERNEMENT	3
1.3 - IMPORTANCE POUR LE PAYS	3
1.4 - CONTRIBUTION AUX AXES STRATEGIQUES DE L'AIDE FRANÇAISE ET DE L'AFD	4
1.4.1 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur.....	4
1.4.2 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD.....	4
II - LE PROGRAMME	4
2.1 - FINALITE	4
2.2 - OBJECTIFS SPECIFIQUES	5
2.3 - CONTENU DU PROGRAMME	5
2.4 - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE	6
2.5 - COUT DU PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT :	8
2.6 - NATURE ET JUSTIFICATION DU PRODUIT FINANCIER PROPOSE PAR L'AFD	8
III - EVALUATION DES IMPACTS DU PROGRAMME	8
3.1 - EFFETS ATTENDUS DU PROGRAMME	8
3.1.1 - Effets économiques.....	8
3.1.2 - Effets sociaux.....	8
3.1.3 - Effets institutionnels	8
3.1.4 - Durabilité des effets du programme	9
IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS	9
4.1 - DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	9
4.2 - INDICATEURS D'IMPACT	9
V - ANNEXE : LISTE DES DOCUMENTS COMMUNICABLES SUR DEMANDE.....	9

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

1.1 - Présentation du secteur

Plusieurs ministères interviennent dans le secteur de l'Enseignement de la Formation technique et Professionnelle au Burkina Faso. Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) est un acteur central du dispositif de formation professionnelle. Il dispose d'une direction générale de la formation professionnelle. **Le ministère assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi.** Le MJFPE est la tutelle (i) du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) et (ii) de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) qui couvre 13 centres régionaux de formation professionnelle et 7 centres provinciaux.

Le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS) est le second département en charge de l'EFTP. Longtemps la formation professionnelle était logée dans cette administration, avec à sa tête un Ministre délégué. Le MESS contrôle un réseau de lycées professionnels et techniques, l'école normale supérieure de Koudougou et différentes grandes écoles et instituts d'enseignement supérieur.

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) est compétent dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Il est membre fondateur du Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (FONAENF) et en est le partenaire principal.

L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) formels et non formels burkinabé ont accueilli en 2008 un total d'environ 35 000 apprenants. Ce chiffre témoigne du faible développement de cette offre de formation, puisque **les effectifs concernés représentent à peine 10% de la population potentielle** : 331 845 pour ce qui concerne les jeunes qui sortent du système éducatif, et 287 000¹ pour les jeunes qui arrivaient sur le marché du travail en 2008.

L'enseignement secondaire technique et professionnel (ESTP) scolarisait pour l'année scolaire 2007-2008, 25 587² élèves repartis comme suit : 6 065 élèves dans le dispositif public composé de 11 établissements et 19 522 élèves dans l'enseignement privé comptant 103 établissements.

En 2008, la formation professionnelle non formelle réunit 1 850 apprenants dans les formations permanentes des 20 centres de l'ANPE répartis de la manière suivante : 1 561 formés par la voie de la formation de type dual et 289 par celle de la formation résidentielle. Dans le cadre du programme de formation aux métiers concernant « 10 000 jeunes », l'ANPE en collaboration avec des structures privées comptabilise 11 910 jeunes bénéficiaires de formation de courte durée.

Par ailleurs, le nombre de jeunes en situation d'apprentissage dans les micro et petites entreprises (MPE), principalement du secteur de l'artisanat, est estimé à environ 2 500 000 sur la base de 3 apprentis par atelier³ pour un nombre total de 900 000⁴ artisans.

¹ En considérant le 1/10^{ème} de la population de la tranche d'âge 15 – 24 ans. Source : INSD.

² Cf. annuaire statistique 2007-2008 de l'enseignement secondaire

³ Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'artisanat du Burkina Faso, Ouagadougou, nov. 2005.

⁴ Présentation du potentiel économique du Burkina Faso, Premier Ministère, 2008.

1.2 - Politique du gouvernement

Le Gouvernement du Burkina Faso, après avoir adopté son document de politique pour le secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) en juillet 2008, a adopté en septembre 2010 le Plan d'Action précisant les modalités de sa mise en œuvre sur la période 2011-2015.

Ce plan d'action pour l'ETFP s'inscrit en cohérence avec la nouvelle politique de développement du pays adoptée la même année – la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Cette stratégie couvre la période 2011-2015, développe une approche de lutte contre la pauvreté centrée sur le développement des capacités productives de l'économie burkinabè – qui se traduit, dans l'axe stratégique « développement humain », par un focus particulier sur l'employabilité et sur la formation technique et professionnelle.

Le Plan d'action pour l'ETFP présente une première estimation globale des ressources humaines à former pour **sept secteurs/filières**⁵, considérés les plus **économiquement porteurs et créateurs d'emploi au Burkina Faso** pour les années à venir. Le Plan d'action émet également des recommandations quant aux types de formations considérés comme les plus adaptés pour chaque secteur/filière.

Les autorités burkinabè ont pris plusieurs initiatives importantes, traduisant la volonté politique de dynamiser l'EFTP. Parmi elles, figure la mise en place de plusieurs dispositifs de financement de la formation professionnelle. Le **FAFPA** et le **FONAENF** constituent a priori de bons vecteurs pour promouvoir une offre de formation orientée **par la demande**, reposant sur des partenariats entre les centres de formation professionnelle et les employeurs. Le **FAFPA** présente également l'avantage d'être ouvert à tous les secteurs de l'économie et à tous types d'acteurs, publics comme privés.

1.3 - Importance pour le pays

Le Burkina Faso est un pays enclavé et pénalisé par des conditions agro-climatiques médiocres alors que son économie reste très largement agricole. Malgré des progrès indéniables dans le domaine de l'enseignement de base, le pays ne dispose pas encore d'un dispositif de formation solide et performant qui permette d'accompagner conséquemment le développement des secteurs productifs et qui soit également susceptible de favoriser l'accès aux emplois dans un contexte d'afflux massif de jeunes sur le marché du travail.

Face aux défis constitués par la pauvreté et la croissance démographique⁶, les autorités nationales ont placé la valorisation du capital humain au cœur de leur stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté et des inégalités.

La nouvelle politique en matière d'EFTP est à cet effet fondamentale pour la réussite de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Le présent programme, en appuyant la mise en œuvre de cette nouvelle politique contribuera à répondre à ces enjeux de formation et d'emploi.

⁵ Agriculture et élevage, Artisanat et commerce, BTP, Culture – tourisme – hôtellerie, Mines et énergie, Informatique et télécommunications, Transports.

⁶ Qui reste élevée, avec un taux de 3,1%

1.4 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

1.4.1 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

Le projet FPMA (Formation Professionnelle aux Métiers de l'Artisanat), FSP d'1,8 M€ signé en 2003, a été transféré à l'AFD en juillet 2005 pour 1,44 M€. Achevé en mars 2008, le projet avait pour objectif « de contribuer à l'amélioration de la pertinence de l'offre de formation en amenant les opérateurs économiques et les partenaires sociaux à participer eux-mêmes au pilotage de la formation professionnelle ». Il a contribué à poser les bases d'une réflexion partenariale en faveur d'une réforme de l'EFTP qui s'est par la suite concrétisée par l'adoption du document de politique nationale de l'EFTP au Burkina Faso. L'expérience acquise sur ce projet, (en lien avec les principaux acteurs de la formation professionnelle) est très utile à la conduite du présent programme.

Parallèlement à la participation de l'AFD à la réflexion sur la politique nationale, le fonds d'études et de renforcement des capacités (FERC) a été mobilisé afin de cofinancer, avec la Coopération Luxembourgeoise, deux études d'opportunité pour l'analyse des besoins en matière de qualification des ressources humaines i) dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et ii) dans les filières agro-sylvo-pastorales, ainsi qu'une assistance technique d'une année au Ministère délégué à l'EFTP (MD/EFTP).

L'AFD intervient également en soutien à l'éducation de base du Burkina Faso (7 M € en cours d'exécution) dont les nouvelles orientations prévoient un accroissement des effectifs à orienter vers les formations professionnelles. L'AFD et le MAEDI (Ministère des Affaires Etrangères et du développement international) sont également intervenus en soutien de l'autonomisation et de l'extension de l'école régionale d'ingénieurs 2iE, basée au Burkina Faso (pour l'AFD : prêt de 4,7 M€).

1.4.2 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

Le programme s'inscrit en cohérence avec la nouvelle stratégie de la coopération française « éducation- formation-insertion 2010-2015 » approuvée par le CICID en juin 2009 et avec la déclaration du Président de la République du 13 juillet 2010 pour le soutien de la France au développement de la formation professionnelle en Afrique.

Le programme s'inscrit dans l'un des trois secteurs de concentration du Document Cadre de Partenariat, « Education de base et Formation Professionnelle ».

II - LE PROGRAMME

2.1 - Finalité

La finalité du programme EFTP⁷ est de soutenir la croissance et l'emploi au Burkina Faso.

L'objectif global est, comme celui de la politique nationale : élever le niveau de connaissances et de compétences de la population active et, plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain, afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté.

⁷ Le terme de « Programme » a été retenu d'accord parties entre les PTF impliqués et le Gouvernement afin de prendre en compte la dimension multi-bailleurs et le fait qu'il s'inscrit en accompagnement d'un Plan d'action National.

2.2 - Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique est d'améliorer l'efficacité du dispositif national de la formation professionnelle au Burkina Faso en vue d'une meilleure employabilité des sortants du système éducatif.

2.3 - Contenu du programme

Le programme PAPS EFTP est organisé sur 5 ans en vue de trois résultats à atteindre (i) le FAFPA devient un instrument de financement de la formation professionnelle plus performant (ii) les formations financées répondent mieux aux besoins des employeurs en qualité, comme en quantité (adéquation formation/emploi), (iii) le MJFPE (ministère de la jeunesse de la formation professionnelle et de l'emploi), le MESS (ministère des enseignements secondaires et supérieurs) et le MENA (ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation) disposent des outils et des ressources humaines adéquates pour orienter et piloter le secteur de la formation professionnelle.

L'ensemble des activités sera regroupé en 3 composantes :

1. Amélioration des performances du FAFPA
2. Amélioration de l'adéquation formation/emploi
3. Renforcement du pilotage du secteur.

1 - Amélioration des performances du FAFPA

Le FAFPA est le principal dispositif de financement de la formation professionnelle au Burkina Faso, mais son niveau d'activité est actuellement très restreint. Le but poursuivi est de faire du FAFPA un instrument performant et flexible de financement de la formation professionnelle. Le programme permettra au FAFPA de renforcer sa gestion administrative et financière, de conforter les compétences de ses personnels, notamment au niveau déconcentré et d'affiner ses procédures, de manière à ce qu'il soit à même d'accroître significativement ses financements au bénéfice des besoins de formations prioritaires. Les financements additionnels seront concentrés sur les projets de formation relatifs à ces priorités. Pour une meilleure efficacité de ces formations, la mise au point des projets soumis au FAFPA devra être issue d'une collaboration entre les entreprises et leurs opérateurs de formation partenaires. Il est ainsi prévu de former environ 26 000 jeunes durant les 5 ans du programme.

2 - Amélioration de l'adéquation formation/emploi

Améliorer l'adéquation formation / emploi suppose une bonne synergie et une bonne efficacité des différents acteurs du secteur : les acteurs économiques, les opérateurs de formation⁸ et les prestataires d'appui conseil spécialisés⁹. Ces acteurs doivent être plus performants.

A cet effet, le programme permettra au FAFPA de financer :

- les prestations d'appui conseil demandées par les acteurs économiques, en collaboration avec les opérateurs de formation, pour la préparation et le suivi de leurs projets de formation ;

⁸ Centres de formation publics et privés, grandes écoles, formateurs indépendants, ...

⁹ Chambres consulaires, ordres (ordres des architectes, ordre des géomètres...), organisations professionnelles faitières, bureaux de conseil spécialisés, collectivités territoriales et ONG, ...

- les prestations d'appui conseil demandées par les opérateurs de formation, notamment publics, pour renforcer leur autonomie et leur capacité de gestion, ainsi que leurs efforts pour ajuster leur offre de formation à la demande des acteurs économiques ;
- le regroupement des référentiels de formation sur un site numérique et la production de nouveaux référentiels.

De son côté le MJFPE mettra en œuvre les actions de renforcement suivantes :

- des formations pour renforcer l'expertise locale en ingénierie¹⁰ et les projets d'innovation en matière d'ingénierie pédagogique,
- l'élaboration de nouvelles certifications dans le secteur et
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le secteur.

3 - Renforcement des outils et des ressources humaines pour orienter et piloter le secteur

Le programme entend renforcer les capacités du Ministère de la Jeunesse de la Formation professionnelle et de l'Emploi à piloter la mise en œuvre du volet formation professionnelle de la politique nationale et du plan d'action de l'ETFP. Ce renforcement concernera (i) la coordination sectorielle et interministérielle de la FP, (ii) le cadre de programmation budgétaire, (iii) l'exécution administrative et financière et (iv) le suivi évaluation incluant les systèmes sectoriels d'information. Des appuis sont également identifiés en faveur du Ministère des enseignements supérieurs et secondaires et du Ministère de l'éducation nationale et alphabétisation, ainsi que des Conseils régionaux afin qu'ils soient mieux en mesure d'accomplir les missions utiles aux objectifs du programme et relevant de leur compétence.

2.4 - Intervenants et mode opératoire

Comité de Pilotage

Mis en place sur décision du MJFPE, le comité de pilotage du programme est constitué des représentants des institutions et des organisations professionnelles concernées par la formation professionnelle et l'emploi, et par les partenaires techniques et financiers du programme, en position d'observateurs. Le comité se réunit une fois par an pour examiner les rapports de programmation et d'exécution périodiques du programme, de façon à donner son avis sur les ajustements souhaitables et à faciliter les coordinations nécessaires. Ses réunions sont présidées par le Secrétaire Général du MJFPE. La direction générale de la formation professionnelle assure son secrétariat.

Au sein du comité, les responsables principalement concernés assurent un suivi rapproché du programme, en liaison avec les représentants locaux des partenaires financiers, notamment pour préparer les comités de pilotage et les revues semestrielles, suivre la mise en œuvre des recommandations des études et des audits, et pour dialoguer sur les éléments clés de la réforme du secteur.

Maîtrise d'ouvrage du programme

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi est le maître d'ouvrage du programme, en collaboration avec le FAFPA, le MESS (Ministère des enseignements secondaires et supérieurs) et le MENA (Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation) pour les activités du programme les concernant.

¹⁰ Ces formations concerneront également les personnels du FONAENF ainsi qu'une sélection de personnes ressources travaillant chez les opérateurs d'alphabétisation.

La direction générale de la formation professionnelle (DGFP) du ministère assure la coordination et le suivi général du programme. En collaboration avec les services du MJFPE en charge des dépenses et des passations de marchés, la DGFP est responsable de mettre en œuvre les actions du programme relevant de sa compétence et suit l'exécution des renforcements de capacité mis en œuvre par les autres ministères. Elle est appuyée par un assistant technique burkinabé résident chargé de faciliter la mise en relation des acteurs du programme et d'accompagner la mise au point des outils de suivi et d'évaluation ainsi que la mobilisation de l'expertise court terme ; il est prévu que ce poste soit ouvert pour 2 ans, renouvelable éventuellement après bilan.

Le FAFPA est en charge des interventions relevant de ses compétences et s'appuie à cet effet sur un responsable administratif et financier et sur un assistant technique qui accompagne l'ensemble des activités du programme relevant du FAFPA pendant toute la durée du programme.

L'assistance technique est sélectionnée conjointement par le Maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers du programme. Par souci de simplification de la gestion, l'assistance résidente est sous financement et sous contrat de la coopération luxembourgeoise. L'opérateur en charge des accompagnements et partenariats sera cofinancé par l'ensemble des partenaires techniques et financiers, sous contrat du MJFPE.

Gestion fiduciaire

Les dépenses sont exécutées selon les procédures nationales de la dépense publique burkinabé. Le MJFPE a ouvert un compte à la BCEAO (compte courant) au nom du programme, pour les activités relevant de sa compétence. Le directeur général de la formation professionnelle ordonnera les dépenses avec la cosignature du directeur administratif et financier du MJFPE.

Le FAFPA a ouvert un compte au Trésor public au nom du programme pour les activités relevant de sa compétence. Les dépenses sont ordonnancées par sa Directrice générale avec la cosignature du chef du service financier. Comme le prévoient les statuts du FAFPA, la décision d'autoriser le financement des projets de formation professionnelle soumis au FAFPA qui seront supérieurs à un montant qui sera déterminé dans le manuel de procédures révisé du Fonds, relèvera du Conseil de gestion du FAFPA, dans lequel les partenaires techniques et financiers peuvent être observateurs.

A l'exception des fonds que la coopération luxembourgeoise a prévu de gérer directement (notamment pour l'assistance technique résidente), les fonds apportés par les partenaires du programme sont mutualisés pour alimenter les deux comptes ouverts pour le MJFPE et le compte du FAFPA. Les versements interviennent sur chaque compte en deux tranches semestrielles de 75% puis 25 %, après appréciation favorable conjointe des plans d'action, des rapports d'exécution et des audits externes. Le versement de la tranche majoritaire intervient courant janvier ou février et celui de la tranche minoritaire intervient courant septembre ou octobre de chaque année.

Environ 75% du budget programme relève du compte bancaire du FAFPA 12,9 M€ et environ 25% relève du compte MJFPE 3,9 M€.

D'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pourront se joindre au protocole de financement conjoint et participer sur cette base au financement des développements du programme.

L'exécution du programme fera l'objet de supervisions conjointes des partenaires en cohérence avec la date des Comités de Pilotage, ainsi que d'audits externes annuels portant

sur les réalisations techniques et sur les dépenses du programme, les partenaires étant consultés sur les termes de référence et le choix des auditeurs.

Avis de Non Objection

Les marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant le seuil de 20 millions de FCFA font l'objet d'un avis de non objection délivré par les PTF au stade (i) du lancement de l'appel d'offre, (ii) de l'adjudication du marché et (iii) de la signature du contrat.

Durant l'étape de démarrage du programme Lux-Development a réalisé, par délégation du maître d'ouvrage, les principales activités suivantes (i) le recrutement des 2 assistants techniques (recrutement concerté entre Lux-Development, l'AFD, la Coopération autrichienne et le Maître d'ouvrage).

2.5 - Coût du programme et plan de financement :

Coût estimatif du programme	Montant en millions d'euros
Sur la période 2012-2016, le coût du programme représente un total de	23,8 M€

Contribution des cofinanciers	Montant en millions d'euros	%
Autofinancement par le Burkina Faso	7 M€	29,5 %
AFD	5 M€	21%
Luxembourg	10 M€	42%
Autriche	1,8 M€	7,5%
Total général	23,8 M€	100%

2.6 - Nature et justification du produit financier proposé par l'AFD

L'AFD a proposé de financer la formation professionnelle au Burkina Faso sur subvention.

III - EVALUATION DES IMPACTS DU PROGRAMME

3.1 - Effets attendus du programme

3.1.1 - Effets économiques

La meilleure adéquation de l'offre et de la demande de formation permettra aux entreprises de recruter des personnels plus efficaces et d'améliorer ainsi leur compétitivité.

Ceci multipliera également les chances d'augmentation des revenus pour les jeunes formés.

3.1.2 - Effets sociaux

Le programme permettra un meilleur accès à la formation et des possibilités d'orientations professionnelles diversifiées pour les jeunes, hommes et femmes.

3.1.3 - Effets institutionnels

Le programme contribuera à une meilleure lisibilité des rôles respectifs des acteurs en région et au niveau national en matière de formation professionnelle. Il permettra un renforcement des capacités des ressources humaines des acteurs institutionnels au niveau national et en région et une meilleure efficacité (programmation, organisation, suivi).

3.1.4 - Durabilité des effets du programme

Le FAFPA principal fonds de financement de la formation professionnelle au Burkina Faso, aura développé son réseau de terrain, amélioré ses performances et outils. Les améliorations dans le fonctionnement du Fonds devraient, à terme, inciter l'Etat à augmenter sa contribution, qui est l'une des conditions majeures de la durabilité et de l'efficacité du dispositif national de formation professionnelle.

IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS

4.1 - Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi du programme est assuré par le FAFPA et le MJFPE, ce dernier consolidant les rapports d'ensemble produits chaque semestre. Ces rapports présentent : (i) les produits de l'intervention en termes de financement, d'activités de renforcement des capacités et de formation professionnelle et (ii) les effets des appuis sur le dispositif de l'EFTP en terme d'accès, de qualité et de pertinence des formations dispensées dans le système de formation. Des audits spécifiques pourront être réalisés à la demande du MJFPE et des partenaires techniques et financiers. Des études d'impact sur l'insertion des sortants du dispositif seront réalisées par échantillonnage en collaboration avec l'ONEF (Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle) et la DEP (Direction des Etudes et de la Planification) du MJFPE.

L'AFD effectue des missions de supervision régulières, en partenariat avec les autres PTF qui cofinancent le programme (une mission du siège par an). Une évaluation du programme sera réalisée à mi parcours. Elle émettra un avis sur les modes opératoires du programme. Le programme sera également évalué en fin de parcours.

4.2 - Indicateurs d'impact

Les principaux indicateurs suivis sont :

- Nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle : 26 000 sur 5 ans
- Taux de femmes parmi les personnes concernées par la formation professionnelle : nd

V - ANNEXE : LISTE DES DOCUMENTS COMMUNICABLES SUR DEMANDE

Ces documents sont la propriété du maître d'ouvrage et ne peuvent être communiqués sans son autorisation.

Objet du document	Disponibilité
Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels du Burkina Faso adoptée par le Conseil des ministres du 23 juillet 2008	Oui
Plan d'action de la nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels du Burkina Faso (2011 – 2015) adoptée par le Conseil des ministres du 24 septembre 2010	Oui